



**Association STOP FESSENHEIM**

Le 16 octobre 2022

Siège :  
1 rue Jean-Baptiste Weckerlin 68000 Colmar  
[www.stop-fessenheim.org](http://www.stop-fessenheim.org)

Contact : **André HATZ**, président de l'association

  
[ahatz.stopfessenheim@gmail.com](mailto:ahatz.stopfessenheim@gmail.com)  


à

**Madame Camille PERIER**

Cheffe de Division de l'Autorité de Sureté Nucléaire  
de Strasbourg  
14 rue du Bataillon de Marche n°24  
67070 Strasbourg

**Objet :** Centrale nucléaire de Fessenheim /  
Anomalie des relevés de bore

**Madame la Cheffe de Division,**

Lors de la dernière réunion plénière de la CLIS Fessenheim, le 13 octobre 2022 à Colmar, les représentants d'EDF ont indiqué avoir pratiqué des mesures de teneur en bore des eaux du Grand Canal d'Alsace.

Selon les déclarations d'EDF en séance, il s'avère que la teneur en bore mesurée en aval des déversements est prétendument inférieure aux valeurs mesurées en amont. Comme moi-même, vous avez entendu ces déclarations d'EDF, d'ailleurs reprises par le Président de la CLIS qui en était lui-même surpris.

**Simple bon sens : en rajoutant du bore dans les eaux du canal, on ne peut pas en réduire la teneur ! La réalité de la teneur en bore à l'aval devrait donc être supérieure à celle de l'amont.**

Les points de relevés sont-ils mal positionnés par rapport aux flux ou aux courants (tel que déjà constaté par l'ASN dans une autre INB) ? Le processus de relever ou d'analyse pose-t-il problème ? Des appareils de mesure sont-ils défectueux ? Notre association ne se hazardera pas à avancer telle ou telle hypothèse, mais ne se satisfera pas non plus de la simple annonce d'une « bizarrerie ». Les populations ont le droit de disposer de relevés exacts et crédibles.

Puisque les indications données par EDF en CLIS sont forcément erronées, une enquête de l'ASN s'impose.

**En conséquence, au nom de l'association Stop Fessenheim, je vous demande de bien vouloir faire procéder à une enquête visant à déterminer d'où provient cette anomalie et conduisant à imposer à EDF les dispositions permettant d'aboutir à des relevés exacts et crédibles.**

Nous vous remercions de la bonne suite que vous donnerez à la présente sollicitation.  
Veuillez croire, **Madame la Cheffe de Division**, en mes sincères salutations.

André Hatz  
Président de Stop Fessenheim